

# **DOSSIER DE PRESSE**

# « HOMMAGE AUX COMBATTANTS DE LA GRANDE GUERRE DE 1914 – 1918 »

# **NECROPOLE NATIONALE DE LA DOUA**SAMEDI 13 DECEMBRE 2014 A QUINZE HEURES

## **CONTACTS**:

Madame Lucette LACOUTURE

Présidente de la Section du Rhône
de la S.M.L.H.

president@smlh-rhone.com

**Monsieur Gérard BIZET** 

Secrétaire général de la Section du Rhône de la S.M.L.H.

secretaire@smlh-rhone.com

# « HOMMAGE AUX COMBATTANTS DE LA GRANDE GUERRE » COMPOSITION DU DOSSIER DE PRESSE

- > COMMUNIQUE DE PRESSE
- > LA LEGION D'HONNEUR ET LA GRANDE GUERRE
- LA SOCIETE D'ENTRAIDE DES MEMBRES DE LA LEGION D'HONNEUR ET LA GRANDE GUERRE
- L'ORDRE DE LA LEGION D'HONNEUR, LA SOCIETE DES MEMBRES DE LA LEGION D'HONNEUR ET LA SECTION DU RHÔNE AUJOURD'HUI

# « HOMMAGE AUX COMBATTANTS DE LA GRANDE GUERRE » COMMUNIQUE DE PRESSE

Lyon le 5 décembre 2014

La Section du Rhône de la Société des membres de la Légion d'honneur rendra un Hommage aux Combattants de la Grande guerre de 1914 – 1918 le samedi 13 décembre 2014, à 15 h 00, à la Nécropole Nationale de la Doua, 30 avenue Einstein VILLEURBANNE.

Le déroulement sera le suivant :

- dépôt de gerbes (S.M.L.H. Ville de VILLEURBANNE, gerbe de l'Etat),
- sonnerie aux Morts,
- minute de Silence,
- Marseillaise chantée par des élèves du Collège Jean Moulin,
- lecture de deux textes par deux lycéens du Lycée Ampère
- chant « La Madelon » par des élèves du Collège Jean Moulin,
- allocution de Madame la Présidente de la Section du Rhône de la S.M.L.H,
- allocution par Monsieur le Préfet de la Région Rhône Alpes, Préfet du Rhône,
- salutations aux Porte Drapeaux.

Deux raisons principales motivent l'idée de Madame Lucette LACOUTURE, Présidente de la Section du Rhône, et l'approbation par son Bureau, d'organiser cette Cérémonie :

- les millions d'hommes engagés dans un combat d'une ampleur inconnue jusqu'alors, des centaines de milliers de morts, encore beaucoup plus de blessés : le devoir de la Légion d'honneur lui a commandé d'honorer les dévouements, les souffrances, et les deuils. En association avec la Médaille militaire et la croix de Guerre, l'étoile légendaire demeura le seul prix digne des plus grands sacrifices,
- ➢ la « Société d'Entraide des Membres de la Légion d'honneur » (devenue la « Société des Membres de la Légion d'honneur ») fut créée le 26 septembre 1921 afin de venir en aide à maints Légionnaires et à leur famille dont une très grande majorité d'anciens combattants connaissant de graves difficultés matérielles.

### Pourquoi la Nécropole Nationale de la Doua?

Sur un total de 6346 tombes que comporte ce grand site de la Mémoire nationale, **3622** sont celles de combattants de la première guerre mondiale (de diverses nationalités : Français, Belges, Italiens, Polonais, Russes, Serbes, Roumains, Tchécoslovaques, Grecs). Naturellement, cet Hommage s'élargit aux Combattants non Légionnaires, ainsi qu'à tous ceux appartenant aux autres générations du feu.

### Pourquoi une Commémoration en décembre ?

La Section du Rhône de la S.M.L.H. a souhaité, tout en s'inscrivant dans les manifestations du Centenaire, être un peu « en décalage » avec les très nombreuses manifestations patriotiques organisées durant l'année – et notamment cet été – tant au niveau national que local.

Monsieur RIVE, Directeur départemental de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (O.N.A.C.V.G) et ses collaborateurs, ainsi que la Municipalité de VILLEURBANNE ont apporté leur précieux concours pour l'organisation de cette Cérémonie d'Hommage.

## « HOMMAGE AUX COMBATTANTS DE LA GRANDE GUERRE »

# LA LEGION D'HONNEUR ET LA GRANDE GUERRE

Après 1802 qui vit sa création par Bonaparte, Premier Consul, et 1830 qui consacra son triomphe, 1914 marque le début d'une troisième étape dans l'histoire de la Légion d'honneur.

L'ampleur jusque - là inégalée des morts, des souffrances et des dévouements obligea le Premier Ordre national à s'associer à la Médaille militaire et à la croix de Guerre pour récompenser, comme il se devait, les plus grands sacrifices des acteurs du premier conflit mondial.

De 50 067 en 1914, il y eut 121 286 légionnaires recensés en 1923, dont beaucoup de simples soldats qui s'étaient illustrés par des actes de courage mais aussi en suppléant souvent à la tragique disparition de leurs officiers et sous-officiers tués devant eux. 75 000 membres de France et d'Outre — Mer avaient en effet été nommés à titre militaire. Ce nombre ne comprend pas les nominations à titre posthume : leur première réglementation, qui date de 1918, constituait une nouveauté. Devant le nombre des morts héroïques de la Grande Guerre, le gouvernement dut prendre de mesures pour nommer chevaliers les soldats tombés au champ d'honneur.

S'ajoutaient aussi les représentants de toutes les armées alliées belges, anglaises, serbes, russes et, encore plus, américaines. Les Légionnaires étrangers atteignaient maintenant le chiffre de 20 000 environ.

Il faut aussi rappeler d'autres formes d'attribution de la Légion d'honneur :

- les villes : 26 villes martyres, continuellement bombardées ou dévastées, virent la Légion d'honneur s'ajouter à leurs armes, dont naturellement Verdun.
- les Ecoles militaires: la République témoigna aussi sa reconnaissance aux écoles de formation d'officiers; Les Drapeaux de Polytechnique et de Saint Cyr (avril 1914), l'Ecole de Saint Maixent, l'Ecole de la Cavalerie à Saumur, l'Ecole supérieure de guerre, les Ecoles du Service de Santé de Lyon et Bordeaux, le Prytanée de La Flèche, des Ecoles militaires préparatoires d'Autun, d'Artillerie ainsi que de l'Armée de l'Air.
- ➢ des Ecoles, purement civiles, furent décorées après la guerre, ayant fourni à notre Armée des cadres de réserves qui effectuèrent les mêmes sacrifices : l'Ecole centrale, l'Ecole nationale des eaux et forêts, les Ecoles nationales supérieures des mines de Paris et de Saint Etienne, l'Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts, des Ponts et chaussées, de Chimie industrielle de Lyon, Nationale d'arts et métiers, Coloniale, des Hautes études commerciales de Paris, des Chartes, d'Agriculture de Grignon, de Montpellier, de Rennes, ainsi que l'université de Nancy et le Conservatoire national de musique.
- les drapeaux : 20 drapeaux furent décorés de la Légion d'honneur au titre de la Grande Guerre.

Les effets de la Guerre se sont poursuivis dans tous les domaines. Durant plus d'une décennie, de longues promotions furent réservées aux services militaires que les historiques et les enquêtes mettaient progressivement en lumière.

Les civils ne restèrent pas à l'écart. Très réduite de 1914 à 1921, leur accession reprenait de plus belle. A côté de titres liés à des faits de guerre (Service de santé civil, Armement...), la Légion d'honneur dut faire face à l'immense essor consécutif à la Victoire : création de nouvelles administrations, grande industrie, activités intellectuelles et artistiques... Aussi, en 1938, son effectif avait doublé. Il atteignait cette fois 200 000 (140 000 à titre militaire et 60 000 à titre civil). La Grande chancellerie réussit ensuite à contenir le gigantisme qui la menaçait. En réduisant les contingents des ministères, elle parvint à diminuer le volume global des décorés.

## « HOMMAGE AUX COMBATTANTS DE LA GRANDE GUERRE »

# LA SOCIETE DES MEMBRES DE LA LEGION D'HONNEUR ET LA GRANDE GUERRE

Dans les années qui suivirent la fin de la Première Guerre mondiale, une augmentation du nombre des décorations se justifiait pour trois raisons principales:

- récompenser les mérites militaires (actions d'éclat et blessures de guerre),
- récompenser les mérites civils rendus pendant les hostilités,
- encourager toutes les initiatives s'exerçant dans tous les domaines pour réanimer les régions dévastées par l'occupation allemande.

Beaucoup de simples soldats, décorés pour leur courage, constituaient la grande masse des Légionnaires. Pour diverses raisons, certains d'entre eux sombrèrent dans la misère. Le budget modeste de la Grande Chancellerie ne pouvait répondre à l'ampleur de ces besoins. Un fonctionnaire de la Grande Chancellerie, Jules RENAULT, juriste mobilisé comme officier d'infanterie durant la Grande Guerre, proposa en septembre 1920 au Grand Chancelier de rétablir la cohésion primitive entre les membres de l'Ordre en constituant une association faisant appel à la solidarité. Il convainquit aisément le Générai DUBAIL, Grand Chancelier, qui fonda le 26 septembre 1921 la « Société d'Entraide des Membres de la Légion d'honneur » sur le concept de Jules RENAULT, secrétaire général de la Grande Chancellerie. Approuvée par Alexandre MILLERAND, Président de la République et Grand Maître de l'Ordre, qui en accepta la présidence d'honneur, la Société se donna pour missions essentielles :

- le maintien <u>du prestige de l'Ordre</u>,
- <u>l'entraide</u> entre tous ses membres, par la défense de leurs droits et de leurs intérêts, une cohésion fraternelle ainsi qu'une entraide morale, matérielle et financière permettant aux Légionnaires en difficulté de mener une existence digne de l'Ordre auquel ils appartenaient.

L'idée d'entraide n'était pas nouvelle, car bien ancrée dans l'esprit du fondateur, au titre de la loi du 29 floréal.

### « HOMMAGE AUX COMBATTANTS DE LA GRANDE GUERRE »

# L'ORDRE DE LA LEGION D'HONNEUR, LA S.M.L.H, LA SECTION DU RHÔNE AUJOURD'HUI.

### L'ORDRE DE LA LEGION D'HONNEUR AUJOURD'HUI:

L'Ordre a conservé la même organisation depuis sa création. Le Président de la République en est le Grand Maître.

Le Grand Chancelier, actuellement le Général d'Armée Jean – Louis GEORGELIN, dirige les travaux du Conseil de l'Ordre sous l'autorité du Grand Maître. Il est désigné pour une durée de six ans, renouvelable.

Le Conseil de l'Ordre est composé de 17 membres.

Le nombre maximum de « légionnaires » est fixé par le Code de la Légion d'honneur.

La moyenne d'âge pour la nomination est actuellement de 58 ans Depuis une dizaine d'années, on compte environ **92 000 Légionnaires.** De l'ordre de 3000 sont décorés par an. 2/3 le sont à titre civil (parité Homme – Femme) et 1/3 à titre militaire.

### LA SOCIETE DES MEMBRES DE LA LEGION D'HONNEUR :

Environ 50% des Légionnaires adhèrent à la Société des Membres de la Légion d'honneur. Présidée depuis juillet 2009 par le Général d'Armée Hervé GOBILLIARD, ayant son Siège à Paris (Hôtel National des Invalides), elle est présente sur tout le territoire national et aussi dans de nombreux pays étrangers. Elle est organisée en Sections (Département) et en Comités (Arrondissement ou équivalent).

Ses missions principales, concourir au prestige de l'Ordre et l'Entraide mutuelle de proximité sont globalement inchangées. Depuis quelques années, la démarche nationale de « L'Honneur en action », incite les Membres de la S.M.L.H. à poursuivre leur engagement au service de la société par des actions adaptées.

## LA SECTION DU RHÔNE DE LA SOCIETE DES MEMBRES DE LA LEGION D'HONNEUR :

Elle compte presque 1100 adhérents, répartis dans dix – sept Comités, qui correspondent aux arrondissements de Lyon et aux villes et cantons du département. Elle est ainsi l'une des plus importantes de France.

Depuis 2009, elle est présidée par Madame Lucette LACOUTURE, Proviseur (h), commandeur dans l'Ordre de la Légion d'honneur.

Chaque Comité organise ses manifestations, en lien avec les missions de la S.M.L.H. Le concept de l'entraide est appliqué aux sociétaires le nécessitant, mais aussi pris au sens « élargi » dans le cadre de la démarche de « l'Honneur en action ».

Le bureau de la Section, qui fait le lien entre les Comités, organise et pilote des manifestations parfois importantes et ambitieuses, notamment au profit de la Jeunesse. Il publie un bulletin semestriel, <u>l'Entraide</u> et tient à jour un site internet:

# http://www.smlh-rhone.com

ainsi qu'un annuaire de ses Membres.

Cinq collectivités du Département sont décorées de la Légion d'honneur :

- la Ville de Lyon,
- l'Ecole du Service de Santé des Armées,
- le Service Départemental d'Incendie et de Secours (S.D.I.S.) du Rhône,
- l'Ecole Vétérinaire,
- ▶ l'Ecole de Chimie Industrielle.

Depuis 1962, chaque année, la Section attribue un prix à des élèves de classes terminales, générales, technologiques ou professionnelles, en récompense de l'excellence de leur travail, mais aussi de leur sens des responsabilités et de leur engagement au service de la collectivité.